



AVIS PUBLIC

DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné que, à sa séance ordinaire qui se tiendra le 17 août prochain à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 4^e étage du 123, rue Desbiens à Amqui, le conseil de la MRC de La Matapédia statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Propriété sise à l'emplacement 11 dans le canton de La Vérendrye (matricule foncier # 4560-93-1015) : Régulariser l'implantation d'une remise située à une distance de 2,70 mètres du bâtiment principal alors que la distance minimale prescrite par le règlement de zonage des territoires non organisés est de 3,00 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil de la MRC de La Matapédia lors de la séance du 17 août 2016.

DONNÉ À AMQUI CE 6^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2016

Joël Tremblay, secrétaire adjoint